

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département <b>CALVADOS</b>
		Canton <b>CAEN XVI</b>
	<b>DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mille vingt trois

Le 26 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 juin 2023

Date d'affichage 16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

**Etaient présents :** Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Etienne DOREY, Françoise DUPARC, Martine LHERMENIER, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

**Absents excusés :** Thierry RENOUF, Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

**Secrétaire de séance :** Clément HUYGHE et Sonia CANTELOUP.

## N° 2023-071 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF À LA GESTION DE LA COMMUNE D'IFS POUR LES EXERCICES 2017 À 2021

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Normandie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'IFS, pour la période 2017-2021.

L'instruction a été réalisée de mai 2022 à mars 2023. A son issue, cet examen de gestion a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives transmis à la Ville le 27 avril 2023. Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Maire, a été communiqué à la Ville par courrier du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Le fonctionnement de la commune et ses relations avec la communauté urbaine Caen la mer ;
- La politique patrimoniale de la commune ;
- La fiabilité des comptes et la situation financière ;
- Les ressources humaines ;
- L'analyse d'un échantillon de procédures de commande publique.

Dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes a formulé une principale recommandation et trois obligations de faire, à savoir :

### Recommandation :

1. Formaliser la politique d'investissement par des plans pluriannuels : la formalisation du PPI sera en lien avec le décret tertiaire.

### Obligations de faire :

1. Faire concorder l'inventaire comptable et l'état de l'actif : démarche déjà engagée lors du contrôle avec le passage à la M57. L'inventaire physique est en cours d'achèvement par un agent dédié à cette mission de référencement des biens.

2. Attribuer le CIA en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de chaque agent : ce travail a été amorcé dans le cadre des lignes directrices de gestion mais n'a pas encore abouti. Cette disposition aura un impact supplémentaire sur le chapitre 012 qui absorbe déjà les décisions gouvernementales.
3. Adopter des lignes directrices de gestion : la démarche a été lancée et des mesures sont déjà appliquées. Des groupes de travail associant le personnel et les représentants du personnel sont mis en place pour avancer sur les autres mesures.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être communiqué au conseil municipal, être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion suivant sa réception et donner lieu à un débat. Le rapport d'observations définitives figure en annexe du présent rapport.

**CONSIDERANT** qu'il convient de communiquer à l'ensemble du conseil municipal le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen de la gestion de la commune d'Ifs pour la période 2017 à 2021 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des juridictions financières ;

**VU** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

**VU** l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 21 juin 2023 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** des conclusions exposées dans le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 juin 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDE



Rendue exécutoire le : 30 juin 2023

Affichée le : 30 juin 2023

## Acte à classer

2023-071

<b>1</b> En préparation	<b>2</b> En attente retour Préfecture	<b>3</b> > AR reçu <	<b>4</b> Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-30T12-09-46.00 ( MI246072576 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230630-2023-071-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale  
des Comptes relatif à la gestion de la commune d'Ifs  
pour les exercices 2017 à 2021

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [071.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[7a.Rapport CRC.PDF](#)

Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 11:31

Date 30/06/23 à 12:09

Date 30/06/23 à 12:15

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)